

4.4 Durée et organisation du temps de travail

Entre 1950 et 2017, la **durée annuelle du travail** de l'ensemble des salariés a diminué de 22 % en France. Jusqu'au milieu des années 1960, cette durée a peu varié, et c'est à partir de 1965 et jusqu'en 1982 qu'une part importante de la baisse intervient, en grande partie en raison de réductions collectives (4^e semaine de congés payés en 1968, 5^e semaine et 39 h en 1981). La durée du travail s'est à nouveau repliée dans les années 1990 avec l'accroissement du **temps partiel** puis avec le passage à 35 h, avant de se stabiliser à partir de 2002.

Représentant à peine plus d'un emploi sur vingt à la fin des années 1960, le travail à temps partiel concerne un emploi sur dix à partir de 1983 et près d'un emploi sur cinq en 2017. Le taux de temps partiel en France (19 % en 2017) est proche de la moyenne de l'Union européenne (20 %) mais en deçà de celui du Royaume-Uni (27 %), de l'Allemagne (28 %) ou des Pays-Bas, qui culmine à 51 %. Comme dans l'ensemble de l'Europe, le travail à temps partiel est majoritairement féminin en France. Parmi les salariés hors apprentis, il concerne 31 % des femmes contre 8 % des hommes. Dans une forte proportion (44 %), le temps partiel est « subi » et constitue une composante du **sous-emploi**. Les emplois à temps partiel sont souvent occupés aussi par les jeunes, les seniors et les salariés peu qualifiés et faiblement diplômés.

Certaines personnes en activité, qu'elles soient à temps complet ou à temps partiel,

pratiquent des **horaires de travail atypiques**. En 2017, le travail du samedi est le plus fréquemment cité (35 % des salariés), suivi du travail du soir (23 % des salariés). La proportion des non-salariés travaillant le week-end et ayant des horaires tardifs ou variables d'une semaine à l'autre est supérieure à celle des salariés. Parmi les salariés, les cadres déclarent travailler chez eux et le soir plus souvent que la moyenne. Les employés, quant à eux, travaillent en forte proportion le samedi (46 %) et à un degré moindre le dimanche (25 %). Les ouvriers sont, pour leur part, plus concernés que la moyenne par le travail de nuit (13 %) et les horaires alternés (15 %). Les horaires atypiques concernent principalement les professions qui assurent la continuité de la vie sociale, la permanence des services de soins et la sécurité des personnes. Par ailleurs, les femmes et les hommes n'exerçant pas les mêmes professions, ils ne subissent pas les mêmes contraintes d'horaires. Ainsi, les hommes employés (policiers, pompiers, agents de sécurité, etc.) déclarent plus souvent travailler en fin de semaine que les femmes employées (agents de services hospitaliers, aides soignantes, etc.).

En 2017, sur une fenêtre d'observation d'un mois, 21 % des personnes ayant un emploi ont travaillé au moins un dimanche : 19 % des salariés et 37 % des non-salariés. Les salariés travaillant le dimanche sont presque toujours concernés par le travail du samedi et souvent par les horaires tardifs ou variables. ■

Définitions

Durée annuelle du travail des salariés : temps de travail réellement effectué par les salariés au cours de l'année. Elle est calculée au niveau de la branche. Elle tient compte de la durée hebdomadaire théorique d'un temps complet, du nombre de semaines dans l'année et des corrections suivantes : travail à temps partiel, congés, chômage partiel, arrêts maladie, maternité et accidents du travail, grèves et heures supplémentaires dès lors que celles-ci sont déclarées et payées par l'employeur.

Temps partiel : temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. Il doit obligatoirement faire l'objet d'un contrat de travail écrit. Le travail à temps partiel peut-être mis en place sur l'initiative de l'employeur ou du salarié.

Durée collective hebdomadaire du travail, durée légale du travail, horaires de travail atypiques, sous-emploi : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le travail en horaires atypiques : quels salariés pour quelle organisation du temps de travail ? », *Dares Analyses* n° 30, Dares, juin 2018.
- « Comparaisons européennes des durées du travail : illustration pour huit pays », *Document d'études* n° 220, Dares, juin 2018.
- « L'essor du temps partiel au fil des générations », *Dares Analyses* n° 33, Dares, mai 2017.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Durée et organisation du temps de travail 4.4

Horaires de travail atypiques et organisation du travail en 2017

en %

	Travail ¹				Horaires habituels au domicile ⁴	Horaires habituels alternés ⁵	Horaires habituels variables d'une semaine à l'autre
	le soir ²	la nuit ³	le samedi	le dimanche			
Catégorie socioprofessionnelle							
Cadres et professions intellectuelles supérieures	34	7	30	19	38	1	19
Professions intermédiaires	24	8	32	18	18	5	17
Employés	19	8	46	25	3	5	22
Ouvriers	20	13	29	12	1	15	14
Selon la durée du travail							
Temps complet	25	10	35	19	14	7	17
Temps partiel	18	5	37	20	10	3	23
Ensemble des salariés	23	9	35	19	13	7	18
Ensemble des non-salariés	41	10	69	37	41	0	37

1. Au moins une fois au cours des 4 semaines précédant l'enquête Emploi. 2. Entre 20 heures et minuit. 3. Entre minuit et 5 heures. 4. S'il n'est pas le lieu de travail. 5. 2x8, 3x8, équipe, etc.

Champ : France hors Mayotte, personnes ayant un emploi, âgées de 15 ans ou plus à la date de l'enquête Emploi.

Lecture : 19 % des salariés travaillent au moins un dimanche sur une période de 4 semaines au cours de l'année 2017.

Source : Insee, enquête Emploi.

Temps partiel des salariés (hors apprentis) selon le sexe en 2017

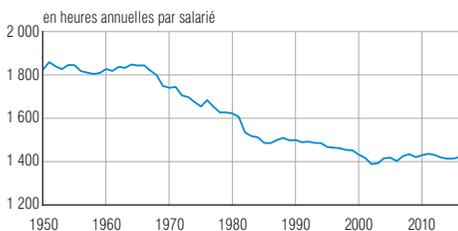
en %

	Femmes	Hommes	Ensemble
Actifs salariés (en milliers)	11 692	11 678	23 369
Salariés à temps complet	69,4	92,0	80,7
Salariés à temps partiel	30,6	8,0	19,3
moins de 15 heures	4,8	1,3	3,0
de 15 à 29 heures	16,1	4,4	10,3
30 heures ou plus	9,3	1,7	5,5
non renseigné	0,4	0,6	0,5

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi salarié, hors contrats d'apprentissage.

Source : Insee, enquête Emploi.

Durée annuelle du travail des salariés entre 1950 et 2017



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Sous-emploi selon le sexe et l'âge en 2017

	15-24 ans			25-49 ans			50 ans ou plus		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Nombre de personnes en sous-emploi (en milliers)	248	947	454	1 155	493	1 648			
Part du sous-emploi (en %)	11,5	5,7	5,6	8,9	3,5	6,1			

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus. Lecture : en 2017, 493 000 hommes sont en sous-emploi, soit 3,5 % des hommes en emploi âgés de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

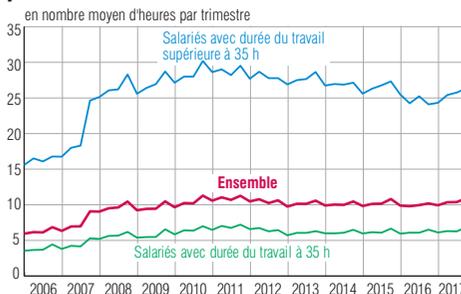
Durée du travail hebdomadaire et temps partiel dans l'UE en 2017

	Durée habituelle hebdomadaire en heures ¹		Salariés à temps partiel en % de l'emploi total		
	Non salariés	Salariés	Femmes	Hommes	Ensemble
Allemagne	48,2	40,3	47,3	11,6	28,2
Autriche	52,0	41,3	47,7	11,9	28,7
Belgique	53,6	39,1	41,4	10,8	24,9
Bulgarie	43,5	40,9	2,7	2,2	2,4
Chypre	46,1	41,6	16,1	10,1	13,0
Croatie	44,1	40,4	6,9	4,6	5,6
Danemark	47,3	37,8	36,0	17,5	26,3
Espagne	47,8	39,8	24,2	7,3	15,0
Estonie	42,6	40,3	15,0	6,8	10,8
Finlande	46,6	39,3	21,6	11,8	16,5
France	50,5	39,1	30,0	8,3	18,8
Grèce	50,7	41,0	14,1	6,8	9,8
Hongrie	42,1	40,5	6,9	3,1	4,8
Irlande	49,5	39,2	31,9	11,8	21,0
Italie	46,2	39,0	32,5	8,7	18,7
Lettonie	41,2	40,3	11,6	5,3	8,5
Lituanie	40,7	39,8	10,6	6,5	8,6
Luxembourg	47,1	40,5	35,4	6,7	19,9
Malte	46,7	40,6	25,1	7,6	14,6
Pays-Bas	48,4	39,0	76,0	28,8	50,7
Pologne	46,2	40,9	10,8	4,5	7,3
Portugal	48,9	41,0	13,4	9,2	11,3
Rép. tchèque	46,3	40,7	12,2	3,5	7,3
Roumanie	38,8	40,6	8,3	7,5	7,9
Royaume-Uni	45,8	42,1	41,5	13,1	26,5
Slovaquie	45,3	40,5	8,5	4,3	6,2
Slovenie	45,3	40,9	15,1	7,7	11,1
Suède	47,4	39,9	35,7	15,5	25,1
UE	47,1	40,2	32,4	10,0	20,3

1. Personnes travaillant à temps complet. Champ : population de 15 ans ou plus.

Source : Eurostat (extraction du 9 octobre 2018).

Heures supplémentaires déclarées par salarié entre 2006 et 2017



Champ : France métropolitaine, salariés à temps complet dans des entreprises de dix salariés ou plus des secteurs concurrentiels.

Source : Dares, enquêtes Acemo.

Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France).

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.

Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.

Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard

Les clés des Tableaux de l'économie française

Titre de la double-page

Numéro du thème
et de la double page

11.4 Prix à la consommation

Les mots ou expressions
en gras et en couleur
sont définis plus bas
ou dans la rubrique
« Définitions » en annexes

Une présentation
synthétique sur
chaque double-page

Des définitions pour
comprendre les concepts
clés de la double page
Toutes les définitions
sont regroupées dans
la rubrique « Définitions »
en annexes

Des publications
téléchargeables gratuitement
pour approfondir le sujet
Adresses des sites Internet
à retrouver dans la rubrique
« Adresses utiles » en annexes

Après une accélération en janvier 2017 à +1,3 %, le taux d'inflation mesuré par la variation sur un an de l'**indice des prix à la consommation (IPC)** baisse progressivement jusqu'en juillet 2017 avant de remonter régulièrement au second semestre pour atteindre +1,2 %, fin 2017. Mesuré à partir de l'**indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)**, il suit globalement le même mouvement en France que dans l'ensemble de la zone euro. De même, l'indicateur d'**inflation sous-jacente**, qui exclut les composantes les plus volatiles de l'indice des prix à la consommation (énergie, produits frais et mesures fiscales), remonte très lentement de février à décembre 2017, passant de +0,2 % à +0,6 % fin 2017.

En moyenne sur l'année, les prix à la consommation augmentent davantage en 2017 qu'en 2016 (+1,0 %, après +0,2 % entre 2015 et 2016) : l'inflation atteint ainsi un niveau supérieur à celui de 2013. Ce dynamisme reflète un vif rebond des prix de l'énergie et une accélération des prix de l'alimentation et du tabac. Seul un recul un peu plus prononcé des prix des produits manufacturés modère la hausse de l'inflation, alors que les prix des services croissent au même rythme qu'en 2016.

Après trois années de baisse consécutive, les prix des produits énergétiques sont en forte hausse en 2017 (+6,2 % en moyenne, après -2,8 %) en lien avec la fiscalité accrue sur les carburants en janvier 2017 et la remontée du cours moyen du Brent. Tous les prix des produits pétroliers rebondissent nettement :

combustibles liquides (+17,3 % en moyenne), gazole (+11,7 %) et essence (+5,8 %). Les prix du gaz participent aussi à la hausse de l'inflation énergétique (+4,6 %, après -7,6 % en 2016). En revanche, les prix de l'électricité ralentissent (+0,4 %, après +3,1 %).

En 2017, les prix des produits alimentaires (y compris boissons, alcoolisées ou non) augmentent plus rapidement qu'en 2016 (+1,0 % en moyenne, après +0,6 %), avec une nette accélération des prix des produits alimentaires hors produits frais. Après deux années de faible hausse, les prix du tabac augmentent davantage : +2,7 % entre 2016 et 2017 en lien avec le relèvement des taxes.

En 2017, les prix des produits manufacturés diminuent (-0,6 % en moyenne, après -0,5 % en 2016). Ceux des articles d'habillement et de chaussures sont stables. Le recul des prix des produits de santé se poursuit pour la quatrième année consécutive. Enfin, les prix des autres produits manufacturés baissent (-0,2 % en moyenne en 2017, après -0,1 %).

L'inflation dans les services est inchangée en 2017, à +1,0 %, comme en 2016. Les prix des services de transport rebondissent nettement (+2,0 %, après -1,5 %). Ceux des services de santé augmentent vivement à la suite de la revalorisation des tarifs de consultation (+1,3 %, après +0,2 %). En revanche, les prix des loyers, indexés sur les évolutions passées de l'inflation, ralentissent en 2017, comme chaque année depuis 2006, à l'exception de 2012. Quant aux prix des services de communication, ils se replient fortement, après trois années de hausse. ■

Définitions

Indice des prix à la consommation (IPC) : instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages du 1^{er} quintile de la distribution des niveaux de vie, hors tabac ». Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « 2017 – Les niveaux des prix ont varié quasiment du simple au triple parmi les États membres de l'UE », *communiqué de presse* n° 102, Eurostat, juin 2018.
- « Indice des prix à la consommation – Moyennes annuelles 2017 », *Informations rapides* n° 8, Insee, janvier 2018.
- Séries chronologiques (www.insee.fr).

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Une orientation vers le site www.insee.fr sur lequel vous trouverez l'ouvrage en ligne, ainsi que les données mises à jour au fur et à mesure de leur disponibilité en attendant la prochaine édition papier

Titre de la double-page

Prix à la consommation 11.4

Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2017

en % — Unité

Fonction de consommation	Pondération ¹		Évolution 17/16		Fonction de consommation	Pondération ¹		Évolution 17/16	
	2017	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²		2017	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²
Ensemble (y c. tabac)	10 000	1,0	1,2		Transport	1 451	3,1	2,8	
Ensemble (hors tabac)	9 812	1,0	1,1		Achats de véhicules	362	0,7	1,7	
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 435	1,1	1,4		Utilisation de véhicules personnels	801	4,5	3,9	
Produits alimentaires	1 311	1,1	1,5		Services de transport	288	2,0	1,1	
Boissons non alcoolisées	124	0,6	0,7		Communications	285	-4,2	-4,2	
Boissons alcoolisées et tabac	380	1,6	3,3		Services postaux	17	3,8	3,8	
Boissons alcoolisées	192	0,6	0,7		Matériel de téléphonie et de télécopie	43	-8,6	-5,0	
Tabac	188	2,7	6,0		Services de téléphonie et de télécopie	225	-4,0	-4,6	
Habillement et chaussures	447	0,1	0,0		Loisirs et culture	894	0,3	0,5	
Habillement	357	0,1	0,0		Équipements audio-visuels, photo et informatiques	138	-2,2	-1,2	
Chaussures y c. réparation	90	-0,2	-0,1		Autres biens durables (loisirs)	46	-1,4	1,5	
Logement, chauffage, éclairage	1 418	1,6	1,4		Autres articles et équip. de loisirs	242	-0,2	0,3	
Loyers d'habitation	629	0,2	0,2		Services récréatifs et culturels	309	1,1	1,2	
Entretien et réparation courante du log.	172	1,5	1,6		Presse, livres et papeterie	140	1,9	2,0	
Distribution d'eau et autres services	159	1,4	1,5		Voyages touristiques tout compris	19	1,7	-6,0	
Chauffage, éclairage	458	3,7	2,9		Éducation	4	1,2	0,6	
Meubles, équip. ménager, entretien maison	530	-0,2	-0,1		Hôtellerie, cafés, restaurants	752	1,6	1,4	
Meubles, tapis, revêtements de sol	154	-0,2	0,0		Restauration et cafés	587	1,4	1,2	
Articles de ménage en textile	39	0,9	1,2		Services d'hébergement	165	2,4	2,0	
Appareils ménagers	87	-2,0	-2,2		Autres biens et services	1 341	1,1	1,2	
Verrerie, vaisselle, ustensiles de ménage	70	0,4	0,9		Soins personnels	278	0,3	0,2	
Outils pour la maison et le jardin	50	-0,5	0,0		Effets personnels (non définis ailleurs)	119	0,9	1,1	
Entretien courant de l'habitation	130	0,4	0,4		Protection sociale	485	0,9	1,0	
Santé	1 063	-0,2	0,5		Assurances	296	2,1	2,3	
Médicaments et produits pharmaceutiques	463	-2,0	-1,7		Services financiers	38	2,5	2,2	
Médecine non hospitalière	600	1,3	2,2		Autres services	125	0,9	1,1	

Champ, source, notes de lecture, précisions sur les données en bas de chaque tableau ou graphique

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.
 2. Évolution de l'indice de décembre 2017 par rapport à l'indice de décembre 2016.
- Champ : France hors Mayotte, ensemble des ménages. Note : base 100 en 2015.
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Quelques hausses et baisses de prix en 2017

glissement annuel de déc. à déc. en %

HausSES		Baisses	
	17/16		17/16
Combustibles liquides	+ 11,1	Pommes de terre	-10,8
Gazole	+ 9,4	Forfaits touristiques	-6,0
Médecines généralistes	+ 7,8	Lumières	-5,4
Fruits frais	+ 6,7	Matériel de téléphonie et de télécopie	-5,0
Huiles et graisses	+ 7,4	Matériel de nettoyage	-5,0
Tabac	+ 6,0	Appareils de transformation d'aliments	-5,0
Esence	+ 5,3	Appareils de cuisson	-4,2
Hydrocarbures liquéfiés (butane, propane, etc.)	+ 5,1	Matériel de traitement de l'information	-3,9
Services postaux	+ 3,8	Appareils photo et caméras	-3,8
Journaux et publications périodiques	+ 3,8	Tapis et moquettes	-3,4

Des tableaux concernant la France y compris les Dom sauf indication contraire

- Champ : France hors Mayotte. Note : évolution de l'indice de décembre 2017 par rapport à l'indice de décembre 2016.
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Évolution de l'indice des prix à la consommation de 1991 à 2017

par rapport à l'année précédente en %



Champ : France hors Mayotte. Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. L'indice est la moyenne arithmétique des 12 indices mensuels.
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des graphiques d'illustration

Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés dans la zone euro et dans l'UE en 2017

glissement annuel de déc. à déc. en %

	17/16	17/16	
Allemagne	1,6	Lettonie	2,2
Autriche	2,3	Lituanie	3,8
Belgique	2,1	Luxembourg	1,6
Chypre	-0,4	Malte	1,3
Espagne	1,2	Pays-Bas	1,2
Estonie	3,8	Portugal	1,6
Finlande	0,5	Slovaquie	2,0
France	1,2	Slovénie	1,9
Grèce	1,0	Zone euro	1,7
Irlande	0,5	UE	1,4
Italie	1,0		

Note : évolution de l'indice de décembre 2017 par rapport à l'indice de décembre 2016.
Source : Eurostat (extraction du 24 mai 2018).

Des données de cadrage européennes ou mondiales